

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RFF

**Objet : Motion
relative à la LGV
Bordeaux Toulouse
N° : C 051013 - O**

L'an deux mille cinq, le 13 octobre le Conseil Municipal de la Commune de BEAUTIRAN (GIRONDE) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yves MAYEUX, Maire;
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2005;

Présents : Mmes CANIVENC - LESGOURGUES - DEJEAN - DOLET - LALANDE-BAILLY
MM. BAQUER - LALANNE - MANO - MAYEUX - MORA - MUSSEAU - SAUZEAU
Absents : Mmes ARTAUD (procuration à M. Musseau) - AUZAS - AVIGNON
M. CRIVELLI (procuration à Monsieur Mayeux) - PEZAT (procuration à M. Lalanne) - LALANDE
Secrétaire : Monsieur Alain Musseau

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

DECIDE de la motion de soutien suivante :

" Considérant que le projet de LGV Bordeaux-Toulouse retient l'hypothèse de trois tracés concernant le territoire de la communauté de communes,

Considérant que le SYSDAU, instance de planification et d'aménagement de l'agglomération bordelaise, n'a jamais été consulté par RFF que ce soit dans le cadre d'une discussion préalable au projet ou dans le cadre du débat public,

Considérant qu'en raison des dommages importants que l'adoption d'un nouveau tracé occasionnerait inmanquablement aux territoires traversés et aux populations concernées que ce soit en terme d'expropriations, nuisances sonores ou visuelles,

Considérant qu'une grande partie des surfaces restantes de la zone est constituée d'espaces boisés classés ou de parcelles bénéficiant d'un classement viticole Appellation d'Origine,

Considérant que le territoire bénéficie en outre d'autres classements et protections liés à des caractéristiques remarquables et que la commune s'est engagée dans une politique d'amélioration du cadre de vie et de préservation des espaces naturels et agricoles,

Considérant que la LGV Bordeaux-Toulouse n'est pas inscrite comme prioritaire au schéma de transports ferrés européens et donc non éligible aux subventions européennes,

Le conseil Municipal

1. S'oppose à la réalisation de la LGV Bordeaux - Toulouse telle que présentée par RFF dans le cadre du projet de ligne à grande vitesse Bordeaux Toulouse,
2. Rejette les trois tracés de la LGV présentés par RFF,
3. Retient comme prioritaire une ligne à grande vitesse reliant Bordeaux à la frontière espagnole, telle que définie par le schéma de transports européen, par la voie actuelle aménagée et en aucun cas par le tronçon Bordeaux- Captieux,
4. S'oppose à l'utilisation de la ligne existante pour tout projet de ligne à grande vitesse, qui occasionnerait des nuisances supplémentaires aux populations concernées,
5. Charge monsieur le Maire de notifier la présente motion à la commission nationale du débat public et aux communes concernées par la ligne existante.

**Certifié exécutoire
Reçu en Sous
Préfecture :**

Fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

A Beautiran, le 13 octobre 2005
Le Maire,
Yves MAYEUX.

